

Soixante et treizième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 18 janvier 2023 à 16 h 15.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2023-01-0477

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-0478

PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2022, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS FLI / FLS / FSE

2023-01-0479

ÉCO-MODULAIRE DES SOURCES

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du comité de développement économique en date du 18 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI régulier au montant de 37 500 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS au montant de 37 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RAPPORT D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉS DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

Le directeur général et greffier-trésorier fait le résumé du rapport d'analyse d'opportunités des infrastructures qu'il a reçu, étude qui était plus large que la génératrice et dont trois scénarios sont possibles.

Pour obtenir plus de détails sur l'autonomie de la génératrice, les élus demandent de valider les informations et obtenir une soumission auprès d'un électricien pour la capacité adéquate pour l'ensemble du bâtiment.

2023-01-0480

AVENANT À LA CONVENTION DU FONDS ÉCOLEADER

CONSIDÉRANT que l'agent régional qui dessert la région de l'Estrie est accueilli par la MRC des Sources depuis le démarrage du Fonds en avril 2019;

CONSIDÉRANT la prolongation actuelle du Fonds Écoleader au niveau national pour une année supplémentaire se déroulant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le financement accordé permet d'assurer 100 % des frais associés à la ressource;

CONSIDÉRANT que le réseau d'agents doit être porté par des organismes régionaux spécialisés en accompagnement ayant de forts liens avec le milieu économique de leur région;

CONSIDÉRANT que l'agent régional va poursuivre ses collaborations au sein du réseau des coordonnateurs de Synergie Estrie et ainsi bénéficier d'une structure de concertation régionale existante pour agir régionalement de concert avec ces coordonnateurs locaux des MRC en économie circulaire;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie vise à collaborer avec tous les acteurs du milieu en agissant à titre de relayer entre les entreprises, les chercheurs, les entreprises de service-conseils, les conseillers en développement économique locaux, les organisations régionales, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte de poursuivre son rôle d'organisme partenaire hôte de l'agent régional du Fonds Écoleader pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer l'avenant à la convention.

Adoptée à l'unanimité.

2023-01-0481

CONSTITUTION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET « FILIÈRE DE VALORISATION DES MATÉRIAUX – INNOVER VERS DES MATÉRIAUX DURABLES »

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du *Partenariat 2020-2024* entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, qui vise à soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire et à permettre à la MRC de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH le 23 juin 2021 un devis des travaux relatifs au projet « Innovation » comprenant la description du projet de *Filière de valorisation des matériaux* dans son ensemble, une présentation des liens entre le projet et la vision de développement de la MRC et les priorités régionales, puis une démonstration de l'importance du projet pour développer ou consolider la signature de la MRC;

CONSIDÉRANT l'entente sur le projet « Signature Innovation » dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente, un comité directeur doit être constitué, sa composition et ses règles de fonctionnement adoptées;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du comité directeur de définir le cadre de gestion et de recommander son adoption à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le comité administratif de la MRC des Sources constitue le comité directeur du projet *Filière de valorisation des matériaux – Innover vers des matériaux durables* et en adopte la composition et les règles de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

TOPO RESSOURCES HUMAINES

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres que la conseillère du Gym, Mélanie Gendron St-Onge, est en arrêt de travail pour les prochaines semaines.

Les postes de chargé de projet en tourisme et culture et agent de développement sont toujours affichés et des entrevues auront lieu le vendredi 27 janvier prochain. Puisqu'il s'agit de trois employés à la direction du développement des communautés, il y aura de délais dans les suivis FRR et projets.

VARIA

Aucun autre sujet.

2023-01-0482

FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier